#### **DROIT DU TRAVAIL**



# **DROIT DU TRAVAIL**

#### **INTRODUCTION**

\*\*\*

Gilles MAROUSEAU Le Mans Université

Cours actualisé 2021/2022

#### 1 – Définition

- => réglementation des relations de travail entre employeurs (supérieurs) et employés (subordonnés)
  - \* Droit récent : naissance milieu du XIXe Le travail crée une situation de dépendance nécessitant une protection particulière
  - \* Droit autonome : il a ses propres tribunaux
  - \* Droit évolutif : droit autrefois octroyé et aujourd'hui en partie négocié
  - \* Droit privé : il ne concerne pas les différentes fonctions publiques

#### 2 – Sources

- => Etat + règles communautaires + conventions OIT (Organisation Internationale du Travail -créée en 1919 et rattachée à l'ONU)
  - \* La Constitution : droit du travail, droit de grève et liberté syndicale
  - \* La loi, rôle central => Code du Travail
- => Droit conventionnel et professionnel : conventions et accords collectifs
- => Contrat individuel de travail : accord entre les deux parties
- => Usages professionnels et règlement intérieur
- => Jurisprudence

#### 3 – Instances

=> DREETS (depuis le 01 avril 2021)



#### 3 – Instances

=> DREETS

#### Ses missions:

Surveillance de l'application des dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles Pouvoir de décision Conseil, assistance et conciliation

#### 3 – Instances (suite)

=> CONSEIL DES PRUD-HOMMES (conseiller prud'homal)

Réforme du 01 août 2016 (lois Macron 2015-990 + décret du 20 mai 2016)

Nouveau /

Il est possible de recourir à la médiation ou à la conciliation

La requête est déposée au greffe du conseil des prud-hommes

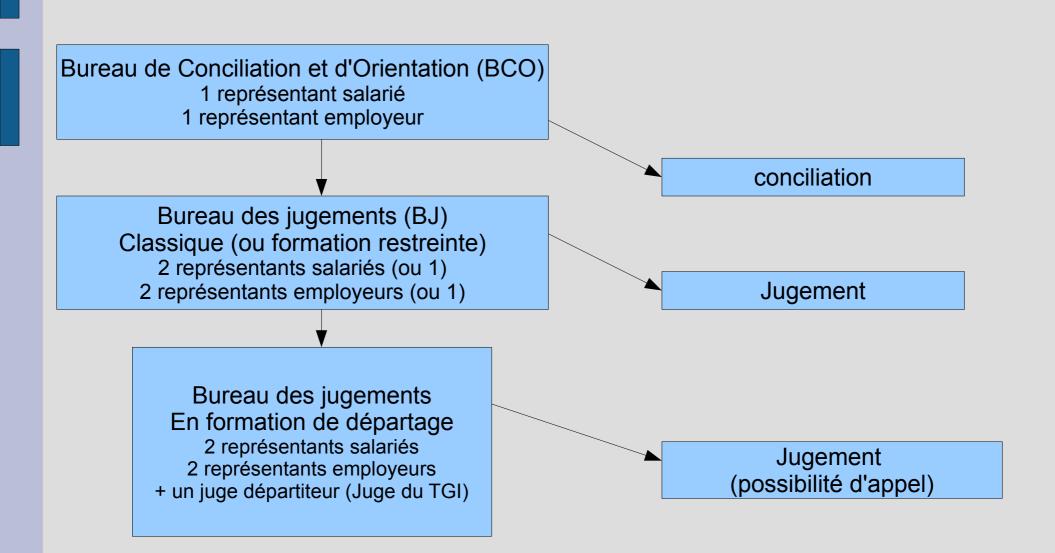
*Identification* + *prétentions* + *pièces justificatives* 

*Bureau de conciliation et d'orientation (BCO)* 

- Le BCO peut juger immédiatement, même si l'une des parties est absente de manière injustifiée
- Le BCO peut jouer un rôle de mise en état du dossier

Procédure ordinaire

Procédure en référé (rapidité due à l'urgence ou au trouble ou dommage imminent)



#### 3 – Instances (suite) / La baisse des recours

2009 : 230 000 recours (98% motif personnel + 2% motif économique)

2012:178 000

2016: 148 567 effet de la loi macron d'août 2015

Obligation de décrire les diligences en vue d'aboutir à un accord amiable

Obligation de préciser sa saisine

2017: 127 000 effet du l'instauration du barême 22 sept 2017

2018:119 881

96 % des affaires proviennent de plaintes de salarié (15 mois d'attente)

25 % des licenciements pour motif personnel vont aux prud'hommes

65 % des jugements font l'objet d'un appel (16 mois en moyenne)

#### 3 – Instances (suite)

=> Indemnités allant de 2 500 à 310 000 € avant l'instauration d'un barême (loi du 11 septembre 2017)

en moyenne, 10 mois de salaires soit 24 000€

Indemnités cadres : 38 0000 € Indemnités ouvriers : 6 400 €

En Sarthe, 763 affaires déposées sur une année mais seulement 90 ont fait l'objet d'une conciliation et, sur 354 affaires étudiées, seulement 128 condamnations ont été prononcées.

# 3 – Instances (suite)

#### => MOTIFS DES CONFLITS

* De la part des salariés	95,4 %
- Rupture de contrat	92,1 %
- contestation motif non éco	78,4 %
<ul> <li>contestation motif éco</li> </ul>	1,6 %
- autres /	
paiement salaires (notamment heures supplémentaires)	
contestation de sanction	
harcèlement moral ou sexuel	

2 %

<sup>\*</sup> De la part des employeurs